

ARRÊTÉ TEMPORAIRE CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DES HAUTES BEAUCES / RUE LÉO FERRÉ/ RUE DE LA GARE

Entre le 27 mars et le 9 juin 2023, les voies susvisées seront interdites à la circulation et au stationnement, à l'exception des véhicules de secours ainsi qu'aux camions de déménagement, à savoir :

- La rue des Hautes Beauces, dans sa partie comprise entre l'avenue Charles de Gaulle et la rue Léo Ferré,
- La rue Léo Ferré,
- La rue de la Gare dans son prolongement reliant l'avenue Charles de Gaulle,

...

Début des travaux

27/03/2023

Fin des travaux

09/06/2023

Documents

[arr-23-048](#)